

GCF GEFF FW - Morocco II - CIH Bank

Lieu:	Maroc
Identification du projet:	52688
Secteur d'activité:	Institutions Financières
Public/Privé:	Public
Date d'approbation:	21 Juillet 2021
Statut:	En attente d'approbation
Date de publication du PSD en Anglais:	05 Juillet 2021

Conformément à la section 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD. »

Description du projet

Un prêt de 25 millions d'euros à Crédit Immobilier et Hôtelier S.A (CIH Bank) dans le cadre du programme GCF GEFF Régional-Maroc II. Le financement sera destiné à des entreprises privées pour financer des investissements de l'économie verte

Objectifs du projet

Le projet soutient l'économie verte au Maroc en prêtant à des sous-emprunteurs éligibles du secteur privé pour mettre en œuvre des investissements verts comprenant des investissements en efficacité énergétique, énergies renouvelables et en résilience climatique.

L'Impact sur la Transition

Score ETI obtenu: 65

Le Projet aura l'impact suivant sur la transition:

Le projet est la première transaction au Maroc dans le cadre du programme GCF-GEFF - Maroc II, et soutient une économie verte dans le pays en prêtant à des sous-emprunteurs du secteur privé pour investir dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la résilience climatique. Le projet soutient la pénétration accélérée des technologies vertes dans le marché.

Additionnalité

Le projet s'appuie sur l'expérience réussie des produits verts existants et marque la première participation du CIH à un GEF, dans le cadre du programme GCF GEF Maroc II. Le projet offre un package de financement à moyen terme associé à de l'expertise technique, qui promeut des investissements ciblés dans les technologies d'adaptation au changement climatique dans le secteur privé au Maroc.

En outre, le client bénéficiera de l'expertise de la BERD pour améliorer l'égalité des chances des femmes et des hommes dans l'accès aux financements fournis dans le cadre du programme GEF pour l'adoption de technologies vertes.

Le client

CREDIT IMMOBILIER et HOTELIER

Crédit Immobilier et Hôtelier, S.A., CIH Bank (« CIH »), est une banque universelle cotée à la Bourse de Casablanca (CSE). Son actionnaire principal est Massira Capital Management, filiale à 100 % de la Caisse de Dépôt et de Gestion ("CDG").

Financement de la BERD

EUR 18,750,000.00

Cout total du projet

EUR 25,000,000.00

Synthèse environnementale et Sociale

Classé FI (ESP 2014) ; CIH Maroc est un client existant et est tenu de se conformer aux exigences de performance 2, 4 et 9 de la BERD et d'adopter et de mettre en œuvre les procédures environnementales et sociales de la BERD pour les prêts aux entreprises, aux PME et les micro-crédits. La performance environnementale et sociale de CIH sera surveillée par le biais de l'examen du rapport de l'indice de durabilité sur une base annuelle. Le risque pour la ligne GEF est considéré comme faible à moyen. La BERD travaillera avec CIH pour mettre en place un système de gestion environnementale et sociale adapté au type d'investissement dans le cadre de cette transaction.

Coopération technique

Le prêt GCF-GEF II sera soutenu par un programme complet de coopération technique (« TC ») pour fournir un appui à la mise en œuvre au CIH et aux sous-emprunteurs. Le programme de TC soutiendra également les activités liées au genre, qui visent à améliorer l'égalité des chances des femmes et des hommes dans l'accès au financement pour les technologies vertes et liées au climat. Le programme de TC sera financé par les ressources de l'Union européenne, du Fonds vert pour le climat et du Fonds spécial des actionnaires de la BERD (« SSF »).

Contact au sein de l'entreprise

Fakhir Zohra
Zohra.Fakhir@cihbank.ma
+ 212 5 22 47 94 28
www.cihbank.ma
187 Ave Hassan II, Casablanca 20000

Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et

impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#); et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.